



# Fiche signalétique

Date d'émission : 06-janv.-2012

Date de révision : 27-juin-2017

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Eco pH Neutral Cleaner

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-6031-CA-FR

Code du produit 6031  
Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyant neutre pH, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Initial Supplier Identifier

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

#### United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.  
2700 Wagner Place  
Maryland Heights, MO 63043 USA  
1-314-291-1900

### 24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)  
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Solution violette claire

État physique Liquide

Odeur Parfum de lavande ajouté

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage

### Mot indicateur Avertissement

**Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Borax	1303-96-4	5	-	-
Citric Acid	77-92-9	2	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

**Premiers soins****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais.

**Ingestion**

Boire 2-3 grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Symptômes et effets les plus importants**

**Symptômes** Contactez provoque une irritation et des rougeurs sur les zones exposées. Peut causer un dégraissage de tissus de la peau.

**Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note aux médecins** Traiter les symptômes . Dermatite ou d'autres conditions de peau préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Moyens d'extinction inappropriés** Non déterminé.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Les produits de combustion peuvent être toxiques.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher la pénétration dans le sol , les fossés , les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines . Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer à la température ambiante.

**Matières incompatibles** L'eau de Javel

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Borax 1303-96-4	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Douches oculaires. Douches.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Utiliser des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures chimiques.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants en caoutchouc ou d'autres gants imperméables.

**Protection respiratoire** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Solution violette claire  
**Couleur** Violet clair  
**Odeur** Parfum de lavande ajouté  
**Seuil de perception de l'odeur** Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.8 - 7.2 (conc.) 7.6 - 8.0 (1:32 dilution)	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	Aucun	Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	1.0	(Eau = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Sans objet	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité	N'est pas applicable	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.038	
Solubilité dans l'eau	Infini	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	
<u>Autres informations</u>		
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible	
Densité	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Conserver séparé des substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	L'eau de Javel.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

<b>Contact avec la peau</b>	Éviter tout contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Mesures numériques de la toxicité**

Non déterminé

**Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Borax 1303-96-4	= 3493 mg/kg ( Rat ) = 2660 mg/kg ( Rat )	> 10000 mg/kg ( Rabbit )	-
Citric Acid 77-92-9	= 3 g/kg ( Rat ) = 3000 mg/kg ( Rat )	-	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Borax 1303-96-4	-	Group 2A	-	X

**Toxicité pour la reproduction**

Borate de sodium: Le borate de sodium et l'acide borique interfèrent avec la production de sperme, endommagent les testicules et interfèrent avec la fertilité masculine lorsqu'ils sont administrés par voie orale à des doses élevées. L'acide borique produit des effets sur le développement, y compris la réduction du poids corporel, les malformations et la mort, chez les enfants enceintes administrés à l'acide borique par voie orale. Les études sur les animaux mentionnées ci-dessus ont été menées dans des conditions d'exposition conduisant à des doses de plusieurs fois supérieures à celles qui pourraient se produire par l'utilisation du produit ou par inhalation de poussière dans des milieux professionnels. De plus, une étude humaine de l'exposition professionnelle au borate de sodium et aux poussières d'acide borique n'a montré aucun effet néfaste sur la fertilité.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Citric Acid 77-92-9	-	1516: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	120: 72 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**                      Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**                                      .

Nom chimique	Coefficient de répartition
Citric Acid 77-92-9	-1.72

**Autres effets nocifs**                      Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé**                      Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**    Non réglementé

**TMD**    Non réglementé

**IATA**    Non réglementé

**IMDG**    Non réglementé

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Règlements internationaux

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)**                      Non applicable

**Polluants organiques persistants**                      Non applicable

**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Borax	X	X		Present	X	Present	X	X
Citric Acid	X	X	X	Present	X	Present	X	X

#### **Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

- ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
- IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
- PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<u><b>NFPA</b></u>	<b>Risques pour la santé</b> 1	<b>Inflammabilité</b> 0	<b>Instabilité</b> 0	<b>Dangers particuliers</b> Non déterminé
<u><b>HMIS</b></u>	<b>Risques pour la santé</b> Not determined	<b>Inflammabilité</b> Non déterminé	<b>Dangers physiques</b> Non déterminé	<b>Protection individuelle</b> Non déterminé

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps)
- STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)
- Plafond Valeur limite maximale
- \* Désignation de la peau
- Date d'émission :** 06-janv.-2012

**Date de révision :** 27-juin-2017

**Note de révision:** Format canadien.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**